FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 40

Numéro de FDS : Regal ALG OUT 40 - Canada **Date de publication :** 2024/06/12

1. L'identification

Identificateur de produit: Regal ALG OUT 40
Ingrédient(s) actif: Poly[oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) dichlorure d'éthylène]
Utilisations pertinentes identifiées: Algicide

Distributeur
Alliance Trading, Inc.
109 North Park Blvd., 4th Floor
Covington, LA 70433

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)
Téléphones d'urgence 24 heures : 1-888-670-7665

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Risques pour la santé:

Toxicité aiguë (oral), Catégorie 2

Risques pour l'environnement:

Toxicité aquatique, Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Marque d'exclamation

Environnement

Mention(s) d'avertissement: AVERTISSEMENT.

Mention(s) de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P264: Se laver soigneusement les mains après la manutention.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301+P312: EN CAS D'INGESTION : appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.
P330: Rincer la bouche.
P391: Recueillir le produit répandu.

Élimination:

789508DQ: Mettre au rebut le contenu et les contenants conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

3. Composition/informations sur les composants

Ingrédient(s)	No CAS	% p/p
Poly[oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) dichlorure d'éthylène]	31512-74-0	40

Voir la section 8 pour des limites d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 40

4. Premiers secours

Voie oculaire: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Faites examiner et tester les yeux par le personnel médical.

Peau: Laver avec de l'eau et du savon. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion: NE PAS FAIRE VOMIR. Faire boire un verre d'eau ou de lait. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

L'inhalation: Si la respiration est difficile, transporter la personne à l'air frais et donner de l'oxygène. Garder la victime au repos dans une position confortable pour respirer. Si elle ne RESPIRE PAS, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis faire la respiration artificielle.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe de produits inflammables: Ininflammable

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un agent extincteur adéquat pour l'incendie avoisinant.

Autres considérations: Produit non inflammable.

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression à la demande homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Produits de décomposition dangereux: Du monoxyde de carbone peut se former lors du brûlage.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures générales: Éviter tout rejet dans l'environnement. Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas vider un effluent contenant ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les estuaires, les océans ou d'autres plans d'eau, sauf si cela est fait conformément aux exigences d'un permis du National Pollutant Discharge Elimination System (NPDES) et que l'autorité responsable de la délivrance du permis a été avisée au préalable par écrit. Ne pas vider un effluent contenant ce produit dans les égouts sans d'abord aviser l'autorité de l'usine locale de traitement des eaux usées. Pour obtenir des conseils, communiquer avec l'office des eaux local ou le bureau local de l'EPA.

Équipement spéciale de protection: Porter des gants adéquats pour éviter l'exposition de la peau et des lunettes antiéclaboussures résistantes aux produits chimiques.

Commentaires: Absorber le déversement au moyen d'un matériau inerte (p. ex., sable sec ou terre), et placer ensuite dans un contenant pour adéquat.

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la moulée lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Stockage dans des conditions de sécurité: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des substances incompatibles.

Pression d'entreposage: Atmosphérique

Commentaires: Ne pas réutiliser les contenants vides sans nettoyage commercial ou remise en état. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les contenants vides à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes nues.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 40

Les déversements doivent être absorbés avec du bran de scie ou du sable et éliminés dans un site d'enfouissement sanitaire. Les fûts endommagés ou qui présentent des fuites doivent être placés dans des fûts de suremballage aux fins d'élimination. Ne pas empiler plus de 4 fûts.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom chimique	**Type**		**ppm**	**mg/m³**
Poly[oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) dichlorure d'éthylène]	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	[1]	[1]
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	[1]	[1]
Notes de bas de page: **1**. Non établi.				

Contrôles d'ingénierie appropriés: Aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de protection chimique

Protection de la peau - protection des mains: Gants imperméables.

Protection des voies respiratoires: Aucun normalement requis.

Protection de la peau - autres: Vêtements de protection du corps et chaussures.

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Se laver soigneusement après la manipulation. Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

AUTRES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI: Les installations qui entreposent ou utilisent cette matière doivent être munies d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité.

Commentaires: Utiliser une ventilation adéquate pour garder les concentrations dans l'air faibles.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide

Aspect: Liquide bleu.

Odeur: Léger.

pH: 6.0 à 8.0

Point de congélation: 0°C (32°F)

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: > 100°C (212°F)

Point d'éclair: Pas disponible

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): Pas disponible

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité: 0

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité: 0

Pression de vapeur: Pas disponible

Densité de vapeur relative: 1,15 g/cm3

Masse volumique: 8.8 - 9.1 lbs/gal à 25°C (77°F)

Densité relative: 1.06 à 1.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 40

Solubilité: Soluble à 25,0 C (77,0 F)

10. Stabilité et réactivité

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

Produits de décomposition dangereux: Non connu

Matières incompatibles: Non connu

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

DL_{50} toxicité aiguë par voie cutanée: > 2000 mg/kg - Lapin

DL_{50} toxicité aiguë par voie orale: 1850 g/kg (rat)

CL_{50} toxicité aiguë par inhalation: 2.9 mg/L (4 heures - rat)

Commentaires: Les données sont fournies pour un produit propre.

12. Données écologiques

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: CL_{50} = 44,00 UG/l - 48 heures (truite arc-en-ciel)
CL_{50} = 660,0 UG/l - 24 heures (poisson arlequin)
CL_{50} = 3 350 UG/l - 48 heures (barbue de rivière)
CL_{50} = 60 000 UG/l - 48 heures (moule zébrée)
CL_{50} = 218,0 UG/l - 48 heures (puce d'eau)

Commentaires: Les données sont fournies pour un produit propre.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer conformément à tous les règlements applicables.

Information rcra/epa relative aux déchets: Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la définition de la définis dans la Resource Conservation and Recovery Act (RCRA).

Commentaires généraux: Les contenants vides conservent des résidus du produit (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Les tambours vides devraient être complètement vidangés, adéquatement bondonnés, puis retournés rapidement à un rénovateur de tambours ou mis au rebut adéquatement.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

CERCLA réglementaire: Aucune composante de ce produit n'est présente au-dessus des niveaux minimaux.

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Tsca réglementaire: Les composants de ce produit peuvent ne pas tous être répertoriés dans l'inventaire de la TSCA. Les pesticides homologués par l'EPA sont exemptés des exigences de la TSCA.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 40

La proposition 65 en Californie: Ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie comme causant le cancer.

Fifra (arrêté fédéral sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides): Ce produit chimique est un produit pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité, ainsi que pour les étiquettes en milieu de travail pour les produits chimiques autres que les pesticides. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers qui sont exigés sur les étiquettes de pesticides de l'EPA.

Commentaires généraux: RENSEIGNEMENTS SUR LES DANGERS SUR L'ÉTIQUETTE DE L'EPA 46043-24 :

MISE EN GARDE.

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

16. Autres renseignements

Date de préparation: 2024/06/12

Classification pour le HMIS

Santé	1
Inflammabilité	0
Risque matériel	0
Protection personnelle	

Codes pour le nfpa

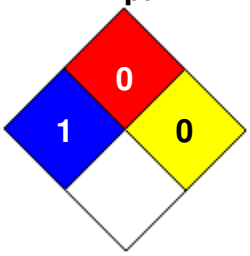

Dénégation de responsabilité du fabricant: Même si des mesures raisonnables ont été prises lors de l'élaboration du présent document, nous n'offrons aucune garantie et ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de ces renseignements pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chaque personne doit déterminer la pertinence des renseignements pour leurs fins particulières.